

Procès-verbal – Bureau communautaire élargi aux maires du 08 février 2023

Table des matières

Urbanisme.....1

1. Attribution du marché public d'élaboration du plan local d'urbanisme valant programme local de l'habitat du Pays Bigouden Sud 1

Membres du bureau communautaire :

- Stéphane LE DOARÉ
- Éric JOUSSEAUME
- Jean-Louis BUANNIC
- Valérie DRÉAU
- Jean-Claude DUPRÉ
- Yannick LE MOIGNE
- Stéphane MOREL (arrivée à 17h49)
- Ronan CRÉDOU
- Stéphane MOREL
- Jean-Michel GAIGNÉ
- Jean-Luc TANNEAU

Membres du bureau communautaire (Excusés) :

- Gwénola LE TROADEC
- Nathalie CARROT-TANNEAU

Maires :

- Christian LOUSSOUARN
- Jean-Edern AUBRÉE
- Serge GUILLOUX représenté par Mme BARBA arrivée à 17h45

Maires excusés :

- Cyrille LE CLEAC'H
- Jean L'HELGOUARC'H

Administratifs :

Sandrine BÉDART, Jonathan GAUTHIER

Le Bureau démarre à 17h42.

Le procès-verbal du bureau communautaire du 26 janvier est approuvé.

Valérie DRÉAU est désignée secrétaire de séance.

Urbanisme

1. Attribution du marché public d'élaboration du plan local d'urbanisme valant programme local de l'habitat du Pays Bigouden Sud

Bureau communautaire 08/02/2023

Procès-verbal – Bureau communautaire élargi aux maires du 08 février 2023

Le marché public de prestations intellectuelles relatif à l'élaboration du plan local d'urbanisme valant programme local de l'habitat a été mis en ligne le 6 décembre 2022. La date limite de remise des offres était fixée au 20 janvier 2022.

A cette date, trois groupements d'entreprises ont remis une offre :

1	CITTANOVA SINOPIA
2	FUTUR PROCHE LM CONSULTANT D'UNE IDEE L'AUTRE BIOTOPE
3	MICHELLE TANGUY EMMANUELLE BESREST CEDEGIS

Le mandataire est présenté en gras.

Suite à l'analyse des offres réalisée par le pôle Aménagement/planification, les candidats ont été auditionnés le 3 février 2023.

La commission d'appel d'offres se réunit le 8 février 2023. Sa décision d'attribution sera communiquée aux membres du bureau communautaire en séance.



La commission d'appel d'offre retient le groupement CITTANOVA.

Par délibération, les élus du bureau communautaire, à l'unanimité,

- Attribuent le marché public avec le groupement d'entreprises CITTANOVA/ SINOPIA retenu par la commission d'appel d'offres,
- Autorisent le Président à signer le marché public avec le groupement d'entreprises CITTANOVA SINOPIA.

Fin du bureau communautaire à 18h20.

PV validé :

Monsieur le président, Stéphane LE DOARE	
Madame la secrétaire de séance, Valérie DRÉAU	

Bureau communautaire 08/02/2023